



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Affiché le

ID : 057-245700695-20230113-D2023_03BIS_SI-AR

DECISION 2023 – 03 Bis

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la mise en œuvre depuis 2014, du concert de Nouvel An,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article un :

Est acceptée la proposition de prestations artistiques de l'Association « Orchestre Symphonique Divertimento », pour assurer le concert du Nouvel An 2023 du dimanche 15 janvier 2023 et pour un montant de 35 374.50 € répartis comme suit :

- Cachet artistique : 29 800 €
- Transports : 4 834 €
- Location du matériel : 740,50 €

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 janvier 2023

Le Président,
Michel PAQUET